



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 11 septembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N° 23001DRT – Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Schéma Directeur des Énergies de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze septembre, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N° 23001DRT – Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Schéma Directeur des Énergies de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et notamment ses articles L2123-1 et R-2123-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (215 000 € HT à ce jour) ;

Considérant, la procédure lancée le 6 février 2023 ainsi qu'une remise des offres le 6 mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, en vue de désigner le titulaire du marché ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage : Schéma directeur des énergies du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia », au groupement d'entreprises : **ARTELIA SAS** (Mandataire du groupement) 2 Avenue Lacassagne 69425 LYON CEDEX 03, **AARPI INTERBARREAUX – ADALTY AVOCATS** 55 Boulevard des Brotteaux 69455 LYON CEDEX 06, **ALGOE SAS** 9 Bis Route de Champagne, CS 60208, 69134 ECULLY CEDEX, **FINANCE CONSULT SAS** 6 Square de l'Opera Louis Jouvét 75009 PARIS, pour un montant de 112 462,50 € HT pour la partie forfaitaire (prix DPGF) et pour un montant de commande sans minimum et maximum de 30 000 € HT / 36 mois pour la partie à bons de commande ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia : ligne 1DEVDUR Opération 3020 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO